Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 1261

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

TP : Titre professionnel Responsable de projets en systèmes d'information

Nouvel intitulé : Concepteur-développeur informatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation
Modalités d'élaboration de	professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi
références :	et de la formation professionnelle
CPC gestion et traitement de	·
l'information	

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

326n Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) responsable de projet en systèmes d'information propose, anime et conduit la réalisation de projets d'évolution du système d'information de l'entreprise :

- en prenant en charge les études fonctionnelles et techniques ;
- en encadrant ou en participant à la réalisation, au déploiement et à la maintenance des applications informatiques ;
- en assurant la gestion de ces projets.

Il (elle) est responsable du déploiement, du suivi et de la maintenance adaptative et évolutive de la solution. Il (elle) est l'interlocuteur privilégié des clients (en SSII), des utilisateurs internes, des décideurs (maîtrise d'ouvrage) et des partenaires externes (sous-traitants, éditeurs de logiciels...).

En fonction du contexte organisationnel, du dimensionnement et de la complexité du projet, il (elle) peut être amené à assurer seul(e) l'encadrement de l'équipe de réalisation, dans le respect des normes et standards, ou en équipe la réalisation du projet.

Capacités attestées :et descriptif des composantes de la certification :

1. PILOTER UN PROJET INFORMATIQUE

Gérer un projet informatique.

Intégrer les contraintes et les objectifs liés aux activités et à l'environnement de l'entreprise.

Assurer la veille technologique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Communiquer dans un contexte professionnel.

Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique.

2. ANALYSER ET CONCEVOIR FONCTIONNELLEMENT UN SYSTEME D'INFORMATION

Etudier le système d'information existant.

Etablir un diagnostic et proposer des solutions.

Concevoir fonctionnellement un système d'information.

3. DEVELOPPER UNE APPLICATION INFORMATIQUE

Définir l'architecture technique du système cible et la plate-forme de développement associée

Concevoir techniquement une application informatique.

Concevoir techniquement une application informatique client/serveur x/tiers.

Créer et accéder à une base de données.

Réaliser une application informatique.

Réaliser une application informatique client/serveur x/tiers.

Qualifier une application informatique.

Mettre en exploitation une application informatique.

Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le (la) responsable de projets en systèmes d'information ou chef de projet informatique peut être employé(e) dans des entreprises de toutes tailles et peut même exercer en tant qu'indépendant. Il (elle) travaille dans des sociétés de services (SSII), chez des éditeurs informatiques ou dans des entreprises qui utilisent l'informatique.

Types d'emplois accessibes : Chef de projet informatique.

Responsable de projets.

Codes des fiches ROME les plus proches : M1805 : Études et développement informatique

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		ON COMPOSITION DES JURYS		
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		Х			
En contrat d'apprentissage		Х			
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)		
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)		
Par candidature individuelle		Χ			
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)		

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		X

ssible en Polynésie Française	Χ

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret 2002-1029 du 02 août 2002 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi (JO du 06 août 2002).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

Arr^té du 09/12/2003 paru au JO du 18/12/2003

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Concepteur-développeur informatique